



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 5 novembre 2019 à 18 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont également présentes.

La trésorière, Mme Guylaine Giroux, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 45. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

377/05-11-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2020, 2021 et 2022
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

378/05-11-19

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années financières 2020, 2021 et 2022 par le maire, M. Denis Charette;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années financières 2020, 2021 et 2022, le tout tel que requis par l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

Qu'un sommaire du programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 (soit la répartition des dépenses par département) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*, et qu'il soit publié sur le site Internet (Web) de la Ville conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur la cité et villes*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

Que le document relié au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2020, 2021 et 2022 fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 18 h 55.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire